



Note de service

Diana Dutton

Associate Vice-Principal, Human Resources
688, Sherbrooke Street West
Suite 1520

Vice-principale adjointe, ressources humaines
688, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1520

Tél. : (514) 398-3228
Fax: (514) 398-3874
diana.dutton@mcgill.ca

DATE : Le 20 septembre 2019

DESTINATAIRES : Tous les employés

EXPÉDITRICE : Diana Dutton, vice-principale adjointe, ressources humaines

OBJET : État de la situation sur l'équité salariale

Chers collègues,

Je vous écris pour vous informer des derniers développements concernant les exercices de maintien de l'équité salariale de l'Université de 2010 et de 2015. Comme vous le savez, au printemps 2017, McGill s'est engagée dans un processus de conciliation organisé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) du Québec, qui supervise l'équité salariale, avec les trois syndicats ayant déposé des plaintes.

McGill, AMURE et AMUSE sont parvenus rapidement et avec succès à des résolutions mutuellement acceptables, ce qui a permis à l'Université de procéder à la mise en œuvre d'augmentations salariales rétroactives pour les employés d'AMURE et d'AMUSE faisant partie des groupes identifiés dans le cadre de l'exercice.

Le 20 juin et le 19 septembre 2019, McGill et MUNACA se sont rencontrées, en présence des conciliateurs de la CNESST, pour participer à une conciliation finale dans le but de résoudre les plaintes d'équité salariale déposées par le Syndicat. Tout au long des discussions, McGill a gardé espoir d'en arriver à une entente avec MUNACA afin de résoudre les enjeux liés à l'équité salariale.

Malheureusement, comme des éléments significatifs des demandes de MUNACA ne concernaient pas, du point de vue de McGill, les questions liées à l'équité salariale, le processus de conciliation n'a pas abouti à une entente. Par conséquent, le conciliateur a choisi de renvoyer les plaintes de MUNACA aux enquêteurs de la CNESST. Tous les documents ont déjà été fournis à la CNESST et McGill continue de coopérer pleinement à l'enquête.

En l'absence d'une entente, les augmentations de salaire rétroactives pour les quatre postes de MUNACA (PED 119, PED 156, PED 190 et PED 194) sont suspendues jusqu'à ce que les plaintes soient résolues.

McGill attend avec impatience la fin de l'enquête et la résolution finale des exercices de maintien de l'équité salariale pour 2010 et 2015.

Cordialement,

Diana Dutton